

Résumé des activités professionnelles des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

A	Appliquer les lois, ordonnances, règlements et directives	A-1 Interpréter et appliquer les dispositions réglementaires lors des activités opérationnelles	A-2 Observer l'évolution de la réglementation et intervenir en conséquence	A-3 Informar les parties concernées internes et externes	A-4 Préparer et obtenir les dossiers concernant la gouvernance	
B	Appliquer les principes actuariels	B-1 Mettre en œuvre les modèles actuariels	B-2 Connaître et maîtriser les principes de la statistique et du calcul de probabilité	B-3 Mettre en œuvre les systèmes de primauté des cotisations et primauté des prestations en ce qui concerne les prestations et leur financement	B-4 Traiter les éléments actuariels des comptes annuels	B-5 Fournir les données/informations nécessaires à l'expert-e en prévoyance professionnelle
C	Gérer les finances et la comptabilité	C-1 Développer et actualiser systématiquement les finances et la comptabilité dans le respect des standards	C-2 Tenir de manière autonome la comptabilité	C-3 Établir les comptes annuels et intermédiaires	C-4 Préparer les données de base pour les révisions intermédiaires et finales	C-5 Élaborer la planification financière et en assurer le suivi
D	Participer aux processus de placement	D-1 Soutenir les personnes responsables du processus de placement	D-2 Connaître et utiliser les instruments de placement admis selon la OPP2.	D-3 Élaborer la planification de la trésorerie et garantir les liquidités	D-4 Activer les instruments de placement selon les décisions prises	D-5 Suivre et évaluer les placements
E	Gérer les assuré-e-s actifs/actives et les affiliations	E-1 Gérer les données de base des assuré-e-s	E-2 Assurer le suivi administratif des assuré-e-s	E-3 Établir les documents concernant les assuré-e-s	E-4 Gérer les affiliations à la prévoyance professionnelle	
F	Traiter les cas d'assurance et gérer les pensions	F-1 Vérifier et statuer sur les droits aux prestations	F-2 Calculer le montant et mettre en place les prestations	F-3 Assurer les versements de rentes	F-4 Réviser les rentes, demander les justificatifs nécessaires	

G	Conseiller les destinataires	G-1 Connaître et mettre en œuvre le plan de communication	G-2 Répondre aux demandes, conduire les entretiens de conseil	G-3 Faciliter la communication	G-4 Rédiger le récapitulatif des comptes annuels	
H	Soutenir et appuyer les comités et organismes	H-1 Connaître et appliquer le règlement d'organisation	H-2 Établir l'ordre du jour des réunions	H-3 Traiter les statistiques, données et informations	H-4 Gérer les élections du conseil de fondation	
I	Assurer l'organisation et la gestion des ressources humaines	I-1 Définir les cahiers des charges	I-2 S'accorder sur les objectifs, en déterminer le degré de réalisation	I-3 Connaître et appliquer les concepts d'organisation structurelle et fonctionnelle		
K	Appliquer et développer les technologies de l'information	K-1 Contribuer à la réalisation de projets	K-2 Mettre en pratique les règles de protection des données	K-3 Mettre en œuvre la sécurité et l'archivage des données		
L	Fidéliser la clientèle et l'élargir	L1 Conserver, entretenir et développer les relations avec la clientèle	L-2 Assurer les services	L-3 Assister les partenaires commerciaux, notamment dans le cadre d'entretiens de conseil	L-4 Conclure des conventions d'adhésion et les finaliser	

PROFIL DU MÉTIER

<p>1 Domaine d'activité</p> <p>Groupes cible, interlocuteurs, clientèle</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel BF/EP sont des expert-e-s en la matière. Ils/elles mettent leur savoir à disposition des institutions de prévoyance, de leurs organes et dirigeants. Ils/elles sont aptes à conseiller et soutenir de manière professionnelle et compétente les personnes assurées et les bénéficiaires de prestations pour tout ce qui concerne les aspects juridiques et actuariels, selon les dispositions légales, les ordonnances et les normes en vigueur.</p> <p>Ils/elles exercent leur métier au sein d'une caisse de pension, d'une institution collective ou commune, d'une autorité de surveillance, d'une banque, d'un assureur ou d'une société de révision. De plus, ils/elles sont aptes à diriger une équipe spécialisée et à élaborer des projets et tâches spécifiques en les coordonnant avec d'autres pôles de compétence.</p> <p>Ils/elles coopèrent avec les autorités de surveillance, les expert-e-s en assurances de pension et organes et/ou sociétés de révision, ils/elles s'engagent dans les associations professionnelles et suivent des formations professionnelles continues afin de parfaire leurs compétences.</p>
--	---

**Compétences
opérationnelles
essentielles**

Activités : Responsabilités

(Domaines professionnels)

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel BF/EP gèrent de manière autonome la correspondance professionnelle avec les partenaires du secteur des assurances, les organes de révision et les autorités.

Ils/elles sont à même :

- d'étudier, d'interpréter et d'appliquer les dispositions réglementaires et d'observer leur évolution ; d'appliquer et d'adapter les directives lors des opérations commerciales.
- de connaître et d'appliquer les principes actuariels et mathématiques ; d'assurer une prévoyance professionnelle correcte du point de vue actuariel et de mettre les données/informations nécessaires à disposition de l'expert-e en assurances ce pension.
- d'élaborer et de mettre à jour l'organisation structurelle des finances et de la comptabilité selon les normes et directives applicables ; de gérer les finances et la comptabilité, d'établir les comptes annuels et intermédiaires ; de préparer les données de base pour les révisions intermédiaires et finales ; d'élaborer le planning des finances et des liquidités, de proposer et d'initier les mesures correspondantes.
- de soutenir le processus de placement stratégique et de seconder les responsables de ces placements ; de faire usage des instruments de placement selon l'OPP2 et de leurs applications possibles ; de connaître et appliquer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ; de planifier et d'assurer les liquidités, de rééquilibrer les portefeuilles (rebalancing) et de mettre en œuvre les décisions tactiques.
- de gérer les entrées et les sorties de manière autonome ; de calculer les prestations et de se coordonner avec les autres secteurs de la prévoyance sociale ; de vérifier et de traiter les demandes dans le cadre de l'encouragement à la propriété du logement.
- de vérifier les droits aux prestations de prendre les décisions relatives aux prestations et de traiter les cas particuliers (vieillesse, décès et incapacité de gain).
- de gérer les retraites en cours, d'établir les attestations de rentes et de réaliser les révisions de rentes.
- d'appliquer le plan de communication et de favoriser la communication interne et externe ; d'informer et de conseiller les destinataires et les employeurs sur le plan technique.

	<ul style="list-style-type: none">• d'appliquer le règlement d'organisation ; de proposer, de préparer et de soutenir des points à mettre à l'ordre du jour lors des réunions des organes de la fondation.• de guider des employé-e-s ; de définir leur cahier des charges ; de s'accorder avec eux/elles sur les objectifs à atteindre et d'évaluer leur performance.• de connaître les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle et de les situer dans la structure de la prévoyance en général.• de contribuer à des projets informatiques, d'adapter les paramètres de système et de mettre en œuvre les concepts concernant la protection des données et l'archivage.• d'entretenir et de développer les relations avec la clientèle existante. de comprendre les besoins des client-e-s, de proposer des offres adéquates et de les soutenir activement lors des entretiens de conseil.
--	---

<p>Pratique professionnelle</p> <p>Autonomie / créativité / innovation</p> <p>Environnement de travail</p> <p>Conditions de travail</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel observent l'évolution de la législation et interviennent en conséquence. Ils/elles maîtrisent les principes et relations actuariels et savent les appliquer. Ils/elles sont aptes à tenir de manière autonome la comptabilité selon les dispositions légales et celles de Swiss GAP RPC 26.</p> <p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel savent identifier et évaluer les questions liées à la gestion de fortune et trouver des solutions adaptées à la caisse pour laquelle ils/elles travaillent.</p> <p>Ils/elles sont aptes à gérer les procédures administratives et le management technique d'une institution de prévoyance de manière autonome. Dans ce contexte, ils/elles accomplissent de manière indépendante les formalités relatives aux adhésions, aux sorties et aux mutations, traitent les prestations de libre passage et les cas en rapport avec l'encouragement à la propriété du logement et les divorces. Ils/elles traitent les cas d'assurance (vieillesse, décès et incapacité de gain) en toute autonomie, conseillent les personnes assurées et les soutiennent avec compétence.</p> <p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel épaulent les membres du conseil de fondation dans leurs résolutions en leur préparant les dossiers et en sachant répondre à leurs questions techniques.</p> <p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel facilitent la communication avec les personnes assurées selon les règles de communication.</p> <p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel définissent le cahier des charges de leurs collaborateurs et collaboratrices; ils/elles s'accordent avec eux/elles sur les objectifs à atteindre et en vérifient la réalisation. Ils/elles prennent soin de leur propre formation continue.</p>
<p>Apports de la profession à la société, l'économie, la nature et la culture</p> <p>Durabilité</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel veillent à la durabilité du second pilier en appliquant le régime de la prévoyance professionnelle, en tenant compte des incidences financières, de manière transparente, en travaillant de manière consciencieuse et en respectant les processus de placement. Ils/elles veillent également à la sécurité sociale de la population en cas de décès, de vieillesse et d'invalidité.</p> <p>L'examen professionnel a pour objectif de faciliter aux caisses de pension, aux institutions collectives et communes, aux autorités de surveillance et aux organes de contrôle du 2^e pilier, la sélection de spécialistes reconnu-e-s en matière de prévoyance professionnelle.</p>

Niveau de qualification requis

A	Appliquer les lois, ordonnances, règlements et directives
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel disposent d'une solide connaissance des lois et réglementations applicables en la matière, ils/elles savent les interpréter et les mettre en œuvre lors des processus de gestion. Il/elles observent l'évolution de la réglementation et sont à même d'intervenir en conséquence.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel informent, en temps utile et de manière appropriée et compétente, les parties concernées internes et externes des modifications réglementaires prévues et de leurs conséquences.

Contexte

La prévoyance professionnelle est complètement réglée par la loi. A part la loi, un certain nombre d'ordonnances et directives émises par la Commission de haute surveillance sont à respecter.

Autant les dispositions légales que les ordonnances et directives concernant la prévoyance professionnelle évoluent continuellement. De plus, les décisions des tribunaux ont également une influence dans ce domaine.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont censé-e-s tenir compte des modifications réglementaires en temps utile et proposer des mesures adéquates pour leur mise en œuvre.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel BF/EP

A Appliquer les lois, ordonnances, règlements et directives

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
A-1 Interpréter et appliquer les dispositions réglementaires lors des activités opérationnelles	<p>Définir quelles sont les dispositions réglementaires essentielles pour exercer la profession.</p> <p>Acquérir les connaissances théoriques pour effectuer cette définition, comprendre le contenu des dispositions réglementaires et établir les bases pour leur application pratique.</p> <p>Mettre en œuvre les dispositions réglementaires selon les exigences du travail quotidien.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissent les dispositions réglementaires essentielles, ils/elles disposent des compétences nécessaires et les appliquent dans l'exercice de leur travail quotidien. Ils/elles mettent en œuvre les modifications de ces dispositions et en informent, si besoin est, les organes, destinataires et tiers affectés. • établissent et documentent de manière précise et univoque les dossiers concernant la gouvernance et les principes SCI.
A-2 Observer l'évolution de la réglementation et intervenir en conséquence	<p>S'assurer annuellement de la mise à jour et de l'application des dispositions légales ainsi que des directives de la CHS PP.</p> <p>Appliquer aux opérations quotidiennes les conséquences des changements réglementaires. Informer les organes concernés et les destinataires dans la mesure du possible et du raisonnable.</p>	
A-3 Informers les parties concernées internes et externes	<p>Informers les destinataires, organes concernés ainsi que l'autorité de surveillance, l'expert-e en prévoyance professionnelle et l'organe de révision.</p>	
A-4 Préparer et obtenir les dossiers concernant la gouvernance	<p>Documenter les modifications des processus, des compétences et des voies de communication ainsi que l'ensemble du système de contrôle interne.</p>	

B	Appliquer les principes actuariels
----------	---

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel reconnaissent l'importance des paramètres actuariels. Ils/elles en connaissent les principes ainsi que les conséquences en cas de changements et/ou de modifications.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel maîtrisent les principes et relations actuariels et savent les appliquer. Ils/elles savent évaluer l'impact des ajustements de prestations sur les contributions.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de fournir les données utiles à l'expert-e en prévoyance professionnelle.

Contexte

Les paramètres actuariels font partie des éléments essentiels qui assurent la stabilité des institutions de prévoyance à moyen et long terme. Leur adaptation aux évolutions économiques et démographiques doit se faire en temps utile pour garantir la sécurité de ces institutions.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les variables déterminant ces paramètres ; ils/elles observent de près leur évolution et fournissent les documents nécessaires aux expert-e-s en assurances de pension.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

B Appliquer les principes actuariels

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
B-1 Mettre en œuvre les modèles actuariels	Comprendre le calcul des intérêts courus sur les capitaux et les versements périodiques et leur mise à l'escompte, appliquer les concepts de la valeur actuelle et de la valeur finale.	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel: <ul style="list-style-type: none">• sont en mesure d'assurer une prévoyance professionnelle correcte et précise du point de vue actuariel• sont en mesure de fournir les données/informations nécessaires à l'expert-e en prévoyance professionnelle
B-2 Connaître et maîtriser les principes de la statistique et du calcul de probabilité	Maîtriser les principes de la statistique, du calcul de probabilité et des notions de base actuarielles; savoir les appliquer aux cas basiques.	
B-3 Mettre en œuvre les systèmes de primauté des cotisations et primauté des prestations en ce qui concerne les prestations et leur financement	Maîtriser les notions de base actuarielles et comprendre les principes des prestations et du financement selon les systèmes de primauté des cotisations et primauté des prestations, incluant les impacts de l'évolution des salaires, des taux d'intérêt et des bases actuarielles; savoir les appliquer aux cas basiques.	
B-4 Fournir les éléments actuariels des comptes annuels	Maîtriser les composants actuariels des comptes annuels et de l'expertise actuarielle, comprendre les questions évaluatives spécifiques tels que les découverts etc., savoir les appliquer aux cas simples.	
B-5 Fournir les données/informations nécessaires à l'expert-e en prévoyance professionnelle	Fournir les données nécessaires pour établir les comptes annuels et l'expertise actuarielle, rédiger les appels d'offres de réassurance, calculs IAS etc.	

C	Gérer les finances et la comptabilité
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel reconnaissent l'importance des finances et de la comptabilité. Ils/elles maîtrisent les dispositions légales, notamment la norme Swiss GAAP RPC 26, pour établir les comptes annuels.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont capables de contribuer à l'organisation structurelle des finances et de la comptabilité. Ils/elles savent comptabiliser les opérations spécifiques.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel savent établir les comptes annuels dans le respect des normes et contribuer à l'élaboration des rapports. Ils/elles préparent les documents de base pour la révision et appuient les réviseur-e-s dans leur travail. Ils/elles sont en mesure d'assurer les paiements à court, moyen et long terme.

Contexte

Les finances et la comptabilité tiennent une place très importante dans le domaine des institutions de prévoyance. Gérer les deux est une tâche exigeante qui doit être assurée avec minutie. Dans ce contexte, il convient de respecter les dispositions légales en matière de comptabilité et de mettre en œuvre la norme Swiss GAAP RPC 26 pour établir les comptes annuels.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel comptabilisent les opérations de manière autonome et s'impliquent activement dans l'établissement des comptes annuels.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

C Gérer les finances et la comptabilité

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
C-1 Organisation et actualisation de la comptabilité selon les normes en vigueur	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure d'adapter, d'appliquer et d'actualiser - les plans comptables et - les directives de comptabilisation et ceci pour tout type d'institutions de prévoyance professionnelle. Dans ce contexte, ils/elles se servent d'instruments adéquats et notamment de logiciels.	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel: <ul style="list-style-type: none">• sont en mesure de contribuer à l'organisation structurelle des institutions de prévoyance professionnelle• connaissent les dispositions légales concernant la comptabilité et l'établissement des comptes• savent comptabiliser les opérations spécifiques des institutions de prévoyance professionnelle en vue d'établir les certificats nécessaires
C-2 Tenir de manière autonome la comptabilité	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel gèrent la comptabilité commerciale du grand livre et des livres auxiliaires en respectant les normes techniques comptables.	<ul style="list-style-type: none">• sont en mesure de fournir les services administratifs concernant la comptabilité, la clôture des comptes et la révision
C-3 Établir les comptes annuels et intermédiaires	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les dispositions légales concernant la comptabilité et l'établissement des comptes. Ils/elles mettent en pratique les principes de la norme Swiss GAAP RPC 26 pour établir les comptes annuels. Ils/elles connaissent les destinataires des comptes annuels et répondent à leurs besoins d'information. Ils/elles savent tenir compte des résultats des calculs actuariels.	<ul style="list-style-type: none">• savent établir les comptes annuels en respectant les dispositions requises et contribuent à l'élaboration des rapports• sont en mesure de fournir à tous les services impliqués les documents de base pour l'élaboration des rapports• sont en mesure de préparer les documents de base pour la révision et accompagnent le processus de révision• sont à même de gérer un système de contrôle interne adéquat
C-4 Préparer les données de base pour les révisions intermédiaires et finales	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les tâches de l'organe de révision et les exigences relatives aux unités à réviser. Ils/elles sont à même d'organiser la documentation correspondante de manière fiable et efficace pour faciliter la révision. Ils/elles documentent les processus et les contrôles effectués.	<ul style="list-style-type: none">• sont en mesure de contribuer aux processus de planification• sont en mesure d'assurer les paiements à court, moyen et long terme.
C-5 Élaborer la planification financière et en assurer le suivi	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure d'établir une planification des comptes qui tient compte des valeurs empiriques et des futurs changements. Ils/elles utilisent les instruments de contrôle	

	financier statiques et/ou dynamiques de façon appropriée et en appliquent les résultats à des fins dirigeantes.	
--	---	--

D Contribuer aux processus de placement

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de soutenir le processus de placement stratégique et les responsables de ces placements.

Ils/elles se sont familiarisé-e-s avec les instruments de placement traditionnels et non traditionnels selon l'OPP2. Ils/elles disposent des connaissances nécessaires pour surveiller les placements et en proposer des modifications.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de faciliter les appels d'offre externe et d'assurer la communication avec les parties concernées.

Ils/elles savent activer les instruments de placement selon les décisions prises. Ils/elles disposent des connaissances nécessaires pour plausibiliser les rapports de placement et d'évaluer les instruments de placement.

Ils/elles se sont familiarisé-e-s avec les solutions de placement durables. Ils/elles sont en mesure de les évaluer et mettre en œuvre.

Contexte

La stratégie de placement est un volet essentiel pour obtenir les rendements indispensables aux caisses de pension. Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel reconnaissent l'importance de ce volet; ils/elles épaulent les services compétents dans le processus de placement.

Les règles en matière de placement fixées par la LPP, l'OPP2 et – si besoin est – par l'organe suprême sont respectées de manière systématique, les critères ESG et les risques pour la durabilité sont pris en compte dans le processus de placement. En cas de dérogation, des mesures adéquates sont proposées.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

D Contribuer aux processus de placement

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
D-1 Soutenir les personnes responsables du processus de placement	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel soutiennent les personnes responsables et ce qui concerne le processus de placement et la gestion administrative de l'institution de prévoyance. Ils/elles vérifient le respect des prescriptions légales et réglementaires relatives aux activités de placement selon des critères prédéfinis.	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuent principalement des actions préparatoires et de soutien dans le domaine des placements. • Ils/elles connaissent les prescriptions légales et réglementaires et ont en mesure d'en vérifier le respect. • Ils/elles se sont familiarisé-e-s avec les instruments de placement traditionnels et non-traditionnels. • Ils/elles sont à même d'évaluer la nécessité d'agir et élaborent des plans d'action sous la direction des responsables de placements qui les adressent aux organes compétents. • Ils/elles sont capables de planifier les flux de liquidités d'une institution de prévoyance en toute autonomie. • Ils/elles savent mettre en œuvre les critères ESG dans le cadre du processus de placement et connaissent leurs avantages, leurs risques et leur impact sur les coûts.
D-2 Connaître et utiliser les instruments de placement admis selon la OPP2.	Au besoin, les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel mettent leurs connaissances approfondies des instruments de placement et des critères ESG à la disposition de l'organe suprême pour le soutenir dans ses activités de placement.	
D-3 Élaborer la planification de la trésorerie et garantir les liquidités	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel épaulent les personnes responsables des placements lors de l'établissement du budget et de l'optimisation des liquidités. Ils/elles sont en mesure, de planifier les flux de liquidité et de les contrôler.	
D-4 Activer les instruments de placement selon les décisions prises	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assistent les personnes responsables des placements lors des appels d'offres auprès de tiers (tes que des banques) et de l'évaluation successive des documents contractuels. Ils/elles soutiennent les personnes responsables des placements lors de la mise en œuvre des décisions, de la rééquilibrage des portefeuilles (rebalancing) et des décisions tactiques et en vérifient l'exécution correcte.	
D-5 Suivre et évaluer les placements	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assistent les personnes responsables des placements lors de la surveillance des placements et des rapports correspondants et/ou évaluent la surveillance des placements effectués par des tiers. Ils/elles établissent des propositions de mesures à l'adresse des organes compétents.	

--	--	--

E	Gérer les assuré-e-s actifs/actives et les affiliations
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure d'assurer la gestion entière des assuré-e-s actifs/actives et des affiliations. Ils/elles savent saisir leurs données de base et tenir les comptes individuels de chaque assuré-e.

Ils/elles saisissent les données des nouveaux/nouvelles assuré-e-s et savent faire effectuer les examens médicaux. Ils /elles sont en mesure de fournir des prestations de haut niveau.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel traitent les prestations de libre passage et les cas en rapport avec l'encouragement à la propriété du logement et les divorces.

Ils/elles sont capables de facturer les cotisations et d'en assurer l'encaissement.

Contexte

Assurer la prévoyance professionnelle est un processus complexe et exigeant.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel doivent être capables de maîtriser cette complexité. De par leur grande qualité de service, ils/elles assurent l'administration des assuré-e-s actifs/actives existant-e-s et les affiliations à leur entière satisfaction.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

E Gérer les assuré-e-s actifs/actives et les affiliations

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
E-1 Gérer les données de base des assuré-e-s	Maintenir et gérer les données de base essentielles des assuré-e-s nécessaires pour les affaires courantes (numéro AVS / numéro d'assuré-e, données technique, régime des prestations, données de cotisation etc.) ainsi que les comptes individuels de chaque assuré-e.	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont à même de gérer les données de base essentielles pour en assurer le traitement continu • saisissent les données des nouveaux/nouvelles assuré-e-s de manière correcte et font effectuer les examens médicaux. connaissent les critères d'acceptation et les limites de somme. • recueillent les formulaires de changement de bénéficiaire(s) et les déclarations concernant le/la partenaire et sont conscients des délais applicables. • sont en mesure de gérer les comptes individuels des assuré-e-s et de traiter correctement toutes les mutations (libre-passage, encouragement à la propriété du logement, divorce, ajustements salariaux, taux d'occupation, état civil, sortie etc.). • savent établir les certificats d'assurance et en connaissent le contenu. renseignent les personnes intéressées de manière compétente sur les prestations. • savent calculer les valeurs de rachat et conseiller les assuré-e-s à propos d'éventuels rachats. • établissent en temps utile les factures de cotisation pour les entreprises affiliées. • gèrent les comptes débiteurs et mettent en œuvre le processus de collecte.
E-2 Assurer le suivi administratif des assuré-e-s	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel saisissent les données personnelles et salariales des nouveaux/nouvelles assuré-e-s.</p> <p>Ils/elles recueillent les informations concernant le(s) bénéficiaire(s) et les déclarations concernant le/la partenaire.</p> <p>Ils/elles calculent les rachats potentiels.</p> <p>Ils/elles assurent correctement la gestion des comptes individuels des assuré-e-s ainsi que le traitement de toutes les mutations (libre-passage, encouragement à la propriété du logement, divorce, ajustements salariaux, taux d'occupation, état civil, sortie etc.).</p>	
E-3 Établir les documents concernant les assuré-e-s	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel établissent les certificats d'assurance et de prévoyance et les font parvenir à leurs destinataires conformément à la ATF.</p> <p>Ils/elles répondent aux questions des assuré-e-s concernant les prestations de prévoyance.</p>	
E-4 Gérer les affiliations à la prévoyance professionnelle	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel facturent les cotisations annuelles en se basant sur l'effectif actuel des assuré-e-s. Ils/elles gèrent les comptes débiteurs et le processus de collecte.</p>	

F	Traiter les prestations et gérer les pensions
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de vérifier les droits aux prestations et de prendre les décisions correspondantes.

Ils/elles savent saisir les rapports de rente dans le système de gestion et assurent le versement de ces rentes en temps utile.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de calculer les prestations d'invalidité en coordination avec les autres secteurs de la prévoyance sociale. Ils/elles organisent les départs en retraite et sont à même d'explicitier les avantages et inconvénients des régimes de paiement (en capital ou sous forme d'une rente).

Ils/elles réalisent régulièrement les révisions de rentes. Dans ce contexte, ils/elles réclament les certificats de vie, d'état civil et de domicile pour éviter des versements injustifiés. En cas de versements injustifiés, ils/elles en ordonnent le remboursement.

Contexte

Assurer la prévoyance professionnelle est un processus complexe et exigeant. En plus, les attentes et exigences des bénéficiaires sont élevées ; ils/elles attendent des conseils compétents et compréhensibles.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel doivent être capables de maîtriser cette complexité. Assurant un service de haute qualité, ils/elles gèrent les rapports de rentes existants et fixent les prestations.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

F Traiter les prestations et gérer les pensions

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
F-1 Vérifier et statuer sur les droits aux prestations	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel vérifient les droits aux prestations. Les requérant-e-s sont-ils/elles assuré-e-s ? Ont-ils/elles droit aux prestations ?</p> <p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel décident des prestations en se basant sur leurs vérifications et les documents recueillis.</p> <p>Ils/elles gèrent les données de base essentielles.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont en mesure de vérifier les droits aux prestations et d'évaluer les prétentions des requérant-e-s. • savent quels sont les documents nécessaires pour décider des prestations et les recueillent. • décident des prestations de manière autonome. • sont à même de saisir et de gérer les données de base essentielles dans le système de gestion. • assurent le versement de tous genres de prestations (vieillesse, décès, invalidité) en coordination avec les autres secteurs de la prévoyance sociale. • savent saisir les paramètres-clé des rentes dans le système de gestion et en assurent le versement régulier. • sont à même de saisir correctement les données pour le paiement de l'impôt anticipé et en assurent ponctuellement le règlement aux autorités fiscales. • informent les autorités fiscales des versements de rentes et capitaux effectués. • font parvenir en temps utile les attestations de rente aux bénéficiaires. • connaissent les prescriptions légales et les directives en matière de révision des rentes et effectuent ces révisions en temps utile. • réclament systématiquement le remboursement des rentes versées indûment. • sont en mesure de traiter correctement les clôtures de prestations et de les verser aux archives.
F-2 Calculer le montant et mettre en place les prestations	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel calculent les prestations effectives en fonction du règlement et des prestations assurées.</p> <p>Ils/elles assurent la coordination avec les autres secteurs de la prévoyance (IGM, LAA).</p>	
F-3 Assurer les versements des rentes	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assurent les versements des rentes.</p> <p>Ils/elles établissent les attestations de rente et les font parvenir en temps utile aux bénéficiaires.</p>	
F-4 Mettre en œuvre la révision des rentes, demander les justificatifs nécessaires	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assurent la révision des rentes et fournissent les justificatifs nécessaires dans les délais prévus à cet effet.</p> <p>Il/elles décident des adaptations des rentes et de leur continuité.</p> <p>Ils/elles ordonnent le remboursement des prestations de rente perçues indûment, notamment sans que les justificatifs nécessaires aient été fournis.</p>	

G	Conseiller les destinataires
----------	-------------------------------------

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel mettent en œuvre le plan de communication de leur institution de prévoyance de façon adaptée à chaque situation. Ils/elles sont à même de répondre aux questions par les canaux habituels et conduire des entretiens de conseil clairs et compréhensibles.

Ils/elles fournissent un soutien professionnel lors des communications, essentiellement lors de la mise à jour du site web et des réunions d'information.

Ils/elles conçoivent des notices d'information et rédigent le récapitulatif des comptes annuels de manière autonome, en donnant la priorité à la clarté dans la présentation des faits.

Contexte

Le sujet de la prévoyance professionnelle est un thème récurrent dans les médias et souvent présenté sous un jour négatif.

La communication sur leur propre caisse de pension est très importante pour les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel ; ils/elles connaissent les concepts et les techniques de la communication de leur institution et savent les utiliser pour épauler les responsables. Ils/elles contribuent ainsi à une perception positive de leur institution par les assuré-e-s actifs/actives, les bénéficiaires de rentes et les organes de la fondation.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

G Conseiller les destinataires

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
G-1 Connaître et mettre en œuvre le plan de communication	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les concepts de la communication et les principes de leur mise en œuvre.</p> <p>Ils/elles reconnaissent l'importance de la communication et les compétences applicables. Ils/elles mettent en œuvre le plan de communication et sont à même d'évaluer les conséquences pratiques de son application.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaissent le plan de communication et le mettent en œuvre selon les critères de compétence applicables • sont en mesure de répondre aux questions de manière professionnelle et pertinente pour un groupe cible à l'aide des instruments de communication adéquats • conduisent des consultations personnalisées claires et compréhensibles en tenant compte des connaissances de des assuré-e-s • savent rédiger des notices d'information intelligibles et concises • épaulent les responsables lors de la rédaction de communiqués d'information • sont en mesure de fournir un soutien professionnel lors de la conception et de la mise à jour du site web de leur institution • soutiennent les responsables lors des réunions d'information et rédigent les présentations nécessaires • sont en mesure de rédiger le récapitulatif des comptes annuels
G-2 Répondre aux questions, conduire les entretiens de conseil	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel répondent de manière systématique, claire et pertinente pour les groupes cible aux questions techniques, y compris aux questions concernant les risques liés au climat et à la durabilité ainsi que celles relatives aux placements durables.</p> <p>Ils/elles utilisent les moyens de communication appropriés.</p> <p>Ils/elles conduisent des consultations personnalisées à la demande des assuré-e-s. Les entretiens sont conduits de manière systématique, claire et ciblée. Ils contribuent à la clarté et à la transparence nécessaires.</p>	
G-3 Faciliter la communication	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel soutiennent les responsables lors de la rédaction des communiqués d'information, des notices d'information et des présentations destinées aux diverses réunions d'information.</p> <p>Un soin particulier est apporté à ce que l'ensemble de ces instruments informatifs assure une communication claire et transparente conformément aux obligations d'information prescrites par la loi.</p>	
G-4	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du</p>	

Rédiger le récapitulatif des comptes annuels	personnel rédige un récapitulatif des comptes annuels compréhensible et concis, transmissible par tout média.	
---	---	--

H Soutenir et appuyer les organes et les comités

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de mettre en œuvre le règlement d'organisation de leur institution de façon adaptée à chaque situation.

Ils/elles participent de manière efficace aux réunions des organes de la fondation. Ils/elles épaulent les responsables dans la préparation de ces réunions en fournissant les données statistiques, les dates et les informations nécessaires de manière appropriée et compétente. Ils/elles savent rédiger les procès-verbaux et répondre aux sondages auprès des institutions de prévoyance en temps utile.

Ils/elles organisent les élections au conseil de fondation de manière autonome.

Contexte

En général, les organes d'une fondation de prévoyance (c'est-à-dire le conseil de fondation et les commissions) sont des organes de milice dont les membres exercent leur fonction à titre accessoire.

Pour cette raison, ils/elles ont besoin d'un soutien hautement qualifié et compétent.

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel épaulent les membres des organes et mettent les documents nécessaires à leur disposition. Ils/elles contribuent à la préparation des réunions et rédigent les procès-verbaux de ces dernières de manière claire et compréhensible.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

H – Soutenir et appuyer les organes et les comités

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
H-1 Connaître et mettre en œuvre le règlement d'organisation	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel ont des connaissances solides du règlement d'organisation et de sa mise en œuvre lors des réunions des organes de l'institution tels que le conseil de fondation et ses commissions.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont en mesure d'appliquer le règlement d'organisation lors des réunions des organes de leur institution • disposent des connaissances nécessaires pour proposer des points à mettre à l'ordre du jour et les présenter lors des réunions des organes • sont à même de préparer les documents nécessaires à la prise de résolutions et les motions qui en découlent • rédigent des procès-verbaux corrects du point de vue du contenu et de la forme • collectent et mettent en forme de manière correcte et exhaustive les statistiques, les données et les informations nécessaires • s'assurent que les données mises à disposition sont correctes • sont à même d'organiser les élections au conseil de fondation selon le règlement d'organisation • évaluent correctement les résultats électoraux et les publient
H-2 Établir l'ordre du jour des réunions	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel reconnaissent la nécessité de prendre des décisions/résolutions ; ils/elles proposent des sujets de discussion selon l'actualité et l'urgence. Ils/elles préparent les documents nécessaires à la prise de décisions/résolutions et rédigent les motions correspondant à chaque point de l'ordre du jour.</p>	
H-3 Traiter les statistiques, données et informations	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont à même de traiter les statistiques nécessaires (comme le portefeuille d'assurés) de manière compréhensible et compétente. Ils/elles traitent les données et informations et les présentent.</p> <p>Ils/elles élaborent les données nécessaires pour répondre aux sondages auprès des institutions de prévoyance.</p>	
H-4 Gérer les élections du conseil de fondation	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel organisent et gèrent les élections du conseil de fondation avec les moyens adéquats conformes aux règlements de la fondation.</p> <p>Ils/elles en évaluent les résultats et les publient.</p>	

Niveau de qualification requis

I	Assurer l'organisation et la gestion des ressources humaines
----------	---

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle de leur institution.

Ils/elles sont en mesure de définir le cahier des charges de leurs collaborateurs et collaboratrices et de les accompagner dans leurs tâches professionnelles.

Ils/elles sont en mesure d'évaluer l'efficacité de leurs collaborateurs et collaboratrices et de conduire une réunion de travail.

Contexte

Diriger les collaborateurs et collaboratrices est une des tâches les plus importantes de la gestion d'une institution de prévoyance. Une large autonomie et un esprit de responsabilité sont d'importants facteurs de motivation.

Cependant, une définition claire des cahiers des charges et un accompagnement compétent font partie des tâches des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel. Ainsi, ils/elles assurent le bien-être des collaborateurs et collaboratrices et contribuent à l'évaluation de la réalisation des objectifs.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

I – Assurer l'organisation et la gestion des ressources humaines

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
I-1 Définir les cahiers des charges	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel définissent les tâches, interprètent les descriptions de postes et les mettent en œuvre.</p> <p>Ils/elles décrivent les activités et instruisent les collaborateurs et collaboratrices.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont à même d'explicitier les tâches des (nouveaux) collaborateurs et (nouvelles) collaboratrices et de les instruire • sont en mesure de les accompagner dans leur domaine d'activité • sont en mesure de fixer les objectifs à réaliser pour leurs collaborateurs et collaboratrices • sont à même de formuler et de donner des directives claires • évaluent le degré de réalisation des objectifs et prennent les mesures appropriées le cas échéant • dialoguent avec leurs collaborateurs et collaboratrices (en appréciant, motivant, critiquant, encourageant ...) • sont à même de conduire des entretiens d'évaluation, de promotion et de convention d'objectifs • connaissent les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle de leur institution de prévoyance • connaissent le domaine de la prévoyance en général et l'organisation des institutions de prévoyance
I-2 S'accorder sur les objectifs, en déterminer le degré de réalisation	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont à même de hiérarchiser les objectifs. Ils/elles sont à même de les formuler et d'en convenir avec leurs collaborateurs et collaboratrices.</p> <p>Ils/elles évaluent régulièrement la réalisation des objectifs et en assurent la faisabilité à l'aide d'entretiens d'évaluation et/ou de promotion.</p>	
I-3 Connaître et appliquer les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent et appliquent les règles d'organisation structurelle et fonctionnelle de leur institution.</p>	

K	Appliquer et développer les technologies de l'information
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de contribuer à des projets informatiques. Ils/elles en définissent et font valoir les exigences techniques.

Ils/elles savent adapter les paramètres de système de manière autonome et tester les modifications.

Ils/elles connaissent les règles de la politique de confidentialité, de la sécurité et de l'archivage des données et les appliquent.

Contexte

Des solutions informatiques modernes sont nécessaires pour garantir la continuité des opérations. Elles permettent de soutenir et garantir une mise en œuvre efficace.

La sécurité et la protection des données sont essentielles pour mener à bien le travail de prévoyance professionnelle. Pour cette raison, il faut prendre des dispositions informatiques adéquates et exhaustives.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

K – Appliquer et développer les technologies de l’information

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
K-1 Contribuer à la réalisation de projets	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont en mesure de fournir, dans le cadre de projets, des informations spécifiques appuyées sur les lois, les ordonnances et les règlements pertinents.</p> <p>Ils/elles savent adapter dans les systèmes informatiques les variations de paramètres (p. ex. le taux d'intérêt minimal LPP ou le taux de conversion) et de tester ces modifications.</p>	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sont en mesure de contribuer à des projets informatiques ; ils/elles y apportent les informations spécifiques nécessaires de manière proactive • facilitent l'introduction de solutions pragmatiques en temps utile
K-2 Appliquer les règles en matière de protection des données	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les règles en matière de protection des données et les mécanismes nécessaires à leur application.</p> <p>Ils/elles garantissent la protection de la personne et de ses droits fondamentaux lorsque ses données sont traitées au sein de l'institution de prévoyance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • savent modifier des paramètres dans les systèmes informatiques et en tester le fonctionnement • connaissent les règles régissant la protection des données et sont à même de les appliquer • sont à même de mettre en œuvre la sécurisation des données • sont en mesure de mener à bien le programme d'archivage et d'en assurer une durée de conservation correcte
K-3 Mettre en œuvre la sécurité et l'archivage des données	<p>Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les règles de protection des données et les mesures nécessaires à leur application. Ils/elles garantissent à tout moment la protection des données.</p> <p>Ils/elles sont en mesure de réaliser le programme d'archivage.</p> <p>Dans ce contexte, ils/elles tiennent compte des processus d'archivage prédéfinis, de la durée de conservation et assurent la durabilité du programme.</p>	

K	Fidéliser la clientèle et l'élargir
----------	--

Exposé du domaine de compétences

Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel sont à même de mettre en œuvre la stratégie de marketing et de vente. Ils /elles sont en mesure de fournir des prestations de haut niveau.

Ils/elles sont en mesure de maintenir, enrichir et renforcer les relations avec leur clientèle existante.

Ils/elles sont capables de déterminer les besoins de la clientèle et de rédiger des offres en conséquence. Ils/elles épaulent les conseillers et conseillères lors des entretiens.

Contexte

Toute institution de prévoyance doit aligner sa stratégie de croissance sur la réalité économique et sur le marché. La croissance de l'institution doit répondre à sa stratégie; il est à définir régulièrement par le processus approprié.

Les relations avec la clientèle existante sont à enrichir et renforcer de manière systématique. Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel connaissent les besoins de la clientèle grâce à des entretiens réguliers menés avec compétence.

Activité professionnelle des spécialistes en prévoyance en faveur du personnel

L – Fidéliser la clientèle et l’élargir

Compétences	Précision des dispositions thématiques	Critères de performance
L-1 Conserver, entretenir et développer les relations avec la clientèle	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assurent le suivi de la clientèle au moyen de contacts réguliers. Ils/elles sensibilisent les client-e-s à l'évolution de leurs besoins et les avertissent en cas de modification de la loi et des ordonnances afin de les fidéliser et de développer la relation.	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel : <ul style="list-style-type: none"> • sont en mesure de déterminer les besoins de leur clientèle et de prendre des mesures en conséquence • conduisent des entretiens avec leur client-e-s et les avertissent des changements et modifications • assurent un service de haute qualité et prennent des mesures adéquates en cas de besoin • sont capables de comprendre les besoins de leurs client-e-s lors d'un entretien et de formuler une offre adaptée • sont en mesure de contribuer à la conclusion de contrats et d'assurer leur mise en œuvre.
L-2 Assurer les prestations	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel assurent des prestations de qualité à l'entière satisfaction de la clientèle. Ils/elles évaluent la qualité des prestations par des sondages réguliers.	
L-3 Assister les partenaires commerciaux, notamment dans le cadre d'entretiens de conseil	Les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel déterminent les besoins de leur clientèle à travers des entretiens et les retours d'expérience de la clientèle et en déduisent des actions concrètes. Ils/elles soutiennent les représentants de l'institution lors de leurs visites régulières auprès des partenaires commerciaux et des client-e-s et identifient leurs besoins. Ils/elles signalent aux client-e-s les évolutions nécessaires et les conseillent en ce sens.	
L-4 Conclure des conventions d'adhésion et les finaliser	A la suite des activités de conseil et de recrutement effectuées par leurs partenaires commerciaux, les spécialistes en prévoyance en faveur du personnel prennent soin de la conclusion des conventions d'adhésion et les finalisent. Ils/elles en assurent la conclusion au niveau administratif.	